Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260130-20260104-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 8 — Présents: 6 — Votants: 7 — Absents: 1	**Séance du 30 janvier 2026** L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.
Date de convocation : 08/01/2026 Date d'affichage de la délibération : 05/02/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET **Elu ayant donné pouvoir :** Carl GINET pouvoir à André DAZY **Absente :** Laurence BERGER **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER
<u>Délibération n°2026-01-04:</u> Approbation des modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L5211-17 ;
Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.
Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.
Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de statuts et en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Vote : 7 voix pour- adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
André DAZY